



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS  
PREVISIBLES D'INONDATION (PPRNI)  
DU VAL D'ALLIER CLERMONTOIS



Plan du zonage réglementaire

PLANCHE 03

Approuvé à l'arrêté préfectoral  
n° 13-08-163

Le 16/11/2010  
Michel FUZEAU

PRESCRIPTION DU P.P.R.N.P.I. : 15 novembre 2010

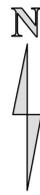
DOSSIER APPROUVE

LEGENDE

- Périmètre du PPRNI
- Limites de communes
- Isochète au pas de 1.00 m
- Isochète au pas de 0.25 m
- Limite du mobile hydraulique

Territoire dont l'occupation du sol est réglementée au titre du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation

	zones urbaines et centres urbains	champs d'expansion des crues
Aléa Fort		
Aléa Moyen		
Aléa Faible		



Echelle : 1/5000 ème

Avertissement

Le parcellaire ne figure qu'à titre indicatif comme élément de repérage.

Seules la carte réglementaire et la photo aérienne sont calées dans le même référentiel.

Sources : IGN BD Carto, IGN BD Ortho 2009, DGI Cadastre  
Modélisation numérique des écoulements : DLCF  
Elaboration cartographique : DDT 63 / SPAR BPR

